



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le seize juillet à 09 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes d'Apt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président sortant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

DÉLIBÉRATION N° CC-2020-28

OBJET : ÉLECTION DU BUREAU

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 42 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 47

**Présents :**

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Émilie SIAS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC  
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELIER, M. Benjamin BAGNIS  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
GOULT : M. Didier PERELLO  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT représentée par Mme Maryse BONNET  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MURS : M. Christian MALBEC  
MÉNERBES : M. Patrick MERLE  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
VIENS : M. Frédéric ROUX  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : M. Cédric MAROS

**Procurations :**

APT : M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Patrick MERLE, M. Christophe CARMINATI donne pouvoir à M. Dominique THEVENIEAU, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Emilie SIAS  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20200716-2020-28-DE  
Date de télétransmission : 22/07/2020  
Date de réception préfecture : 22/07/2020

**Vu**, l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, la délibération N°2020-16 du 16 juillet 2020 procédant à l'élection du Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

**Vu**, les délibérations N°2020-18 à 2020-27 du 16 juillet 2020 procédant à l'élection des Vice-Présidents de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

**Considérant**, que l'élection des membres du Bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le maire : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

La liste suivante est candidate :

Président	Gilles	RIPERT
Vice-Président	Jean	AILLAUD
Vice-Présidente	Véronique	ARNAUD-DELOY
Vice-Président	Lucien	AUBERT
Vice-Président	Gérard	BAUMEL
Vice-Président	Christian	BELLOT
Vice-Présidente	Gisèle	BONNELLY
Membre	Martine	CALAS
Membre	Charlotte	CARBONNEL
Membre	Roland	CICERO
Membre	Francis	FARGE
Membre	Jean-Pierre	HAUCOURT
Membre	Mathias	HAUPTMANN
Membre	Roger	ISNARD
Vice-Présidente	Laurence	LE ROY
Membre	Christian	MALBEC
Vice-Président	Patrick	MERLE
Membre	Luc	MILLE
Membre	Elisabeth	MURAT
Membre	Sylvie	PASQUINI
Membre	Sylvie	PEREIRA
Membre	Didier	PERELLO
Membre	Amélie	PESSEMESSSE
Membre	Pascal	RAGOT
Membre	Frédéric	ROUX
Vice-Président	Frédéric	SACCO
Vice-Présidente	Dominique	SANTONI
Membre	Pierre	TARTANSON

Le Président demande au conseil de procéder à cette élection.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Proclame**, les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

Président	Gilles	RIPERT
Vice-Président	Jean	AILLAUD
Vice-Présidente	Véronique	ARNAUD-DELOY
Vice-Président	Lucien	AUBERT
Vice-Président	Gérard	BAUMEL
Vice-Président	Christian	BELLOT
Vice-Présidente	Gisèle	BONNELLY
Membre	Martine	CALAS
Membre	Charlotte	CARBONNEL
Membre	Roland	CICERO
Membre	Francis	FARGE
Membre	Jean-Pierre	HAUCOURT
Membre	Mathias	HAUPTMANN
Membre	Roger	ISNARD
Vice-Présidente	Laurence	LE ROY
Membre	Christian	MALBEC
Vice-Président	Patrick	MERLE
Membre	Luc	MILLE
Membre	Elisabeth	MURAT
Membre	Sylvie	PASQUINI
Membre	Sylvie	PEREIRA
Membre	Didier	PERELLO
Membre	Amélie	PESSEMESSSE
Membre	Pascal	RAGOT
Membre	Frédéric	ROUX
Vice-Président	Frédéric	SACCO
Vice-Présidente	Dominique	SANTONI
Membre	Pierre	TARTANSON

**Autorise**, le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*